

COMPTE RENDU DE LA SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL

En date du Jeudi 14 Janvier 2016

Présents : M. WIELGOCKI Richard, Maire, M. COCHIN Éric, M. SABATIER Michel, Mme ROCHE Josiane, M. COCHIN Didier, Mme NEROT Magalie, M. ZOLA Jean-Marc, M. LEVEL Christophe, Mme CIRET Carole
Absents : M. BESNARD Philippe, M. MAROIS Frédéric,
Secrétaire de séance : Mme CIRET Carole

D.I.A. (DECLARATION D'INTENTION D'ALIENER) 1 RUE SAINT MARC, DOSSIER N° 2015-0006 : M. Le Maire informe le conseil municipal qu'une déclaration d'intention d'aliéner (D.I.A.) a été déposée en mairie concernant la parcelle ZN35, 1 rue Saint Marc. La commune renonce à l'exécution de son droit de préemption urbain (D.P.U.) sur ce bien.

D.I.A. (DECLARATION D'INTENTION D'ALIENER) 3 PLACE DE L'EGLISE, DOSSIER N° 2016-0001 : M. Le Maire informe le conseil municipal qu'une déclaration d'intention d'aliéner (D.I.A.) a été déposée en mairie concernant la parcelle A727, 3 place de l'Eglise. La commune renonce à l'exécution de son droit de préemption urbain (D.P.U.) sur ce bien.

FONDS DEPARTEMENTAL DE PEREQUATION - CONTINGENT 2015 COMMUNAUTE DE COMMUNES DE LA BEUCE DE JANVILLE : Dans le cadre du fonds départemental de péréquation versé par le Conseil Général d'Eure et Loir, la Communauté de Communes de la Beauce de Janville a la possibilité de récupérer les fonds non utilisés sur le contingent 2015 auprès des communes membres. Ainsi, le Maire de Guillons propose au Conseil Municipal de récupérer le fonds départemental de péréquation pour la communauté de communes et de s'engager sur le reversement de ces fonds pour les investissements suivants :

| Dépenses | N° de l'article budgétaire | Montant HT | N° de facture |
|---|----------------------------|-------------|---------------|
| Réalisation d'un assainissement non collectif - SARL BARANTON | 2313 | 71 180,25 € | .00003679 |

DECISION : Le Conseil Municipal accepte à l'unanimité

FONDS DEPARTEMENTAL DE PEREQUATION - ANNEE 2016 : Le Conseil Municipal demande à M. le président du Conseil Général de bien vouloir accorder à la commune le Fonds Départemental de Péréquation pour des travaux et acquisitions de l'année 2016 sur le budget de l'eau et le budget de la commune, sur présentation des factures certifiées du receveur

CONSTITUTION D'UN GROUPEMENT DE COMMANDE POUR LE BALAYAGE DES RUES : Monsieur le Maire expose :

- que la commune, pour le balayage des caniveaux des rues, dans l'intérêt des finances publiques, pourrait constituer un groupement de commande pour retenir un prestataire à l'appui d'un cahier des charges élaboré en commun avec d'autres communes volontaires dans cette démarche.
- Que cette procédure doit respecter l'article 8 du code des marchés publics et qu'il est nécessaire :
 - de passer une convention avec l'ensemble des communes volontaires ;
 - de désigner une collectivité coordinatrice de la procédure de passation ;
 - de procéder à l'élection d'un membre titulaire et un membre suppléant à la commission d'attribution du marché de service relative au balayage des rues.
 - de définir le mode de dévolution du marché de service

Le Conseil Municipal décide :

- D'autoriser Monsieur le Maire à signer la convention constitutive du groupement de commande ;
- De désigner la communauté de communes de la Beauce de Janville comme collectivité coordinatrice ;
Ont été élus à bulletin secret pour représenter la commune à la commission d'attribution du marché de service relative au balayage des rues; Titulaire : WIELGOCKI Richard, Suppléant : COCHIN Éric
De retenir la procédure adaptée comme mode de dévolution du marché de service relatif au balayage des rues;
La présente délibération sera transmise, à Monsieur le Préfet d'Eure et Loir.

QUESTIONS DIVERSES

- M. Le Maire présente au conseil municipal le courrier qui va être distribué dans les boîtes à lettres des administrés pour les informer qu'une balade thermographique va avoir lieu sur la commune le 4 février prochain. Cette animation est très intéressante, on y apprend beaucoup en terme d'économies d'énergie, de construction, de matériaux à utiliser..... Cette action est gratuite pour les particuliers et n'engage à rien.

En mairie le 18 Janvier 2016
Le Maire,
WIELGOCKI Richard